



LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

Convocation à la réunion faite le 21 avril 2026

PRESENTS : MM. ARNAUD Marc, BALMAIN Christophe, BAUDRAY Fabrice, CARRAZ Christelle, DIDIER Guy, ROCHE Christine, SAMBUIX Xavier

ABSENTS : MM. POSTIC Camille (pouvoir donné à SAMBUIX Xavier), JOSSERAND Clara (pouvoir donné à CARRAZ Christelle), CHARPIN Sandrine, MORELON David

Secrétaire de séance : Mme ROCHE Christine

Conseillers en exercice : 11

Présents : 07

Votants : 09

N° Délibération	Thème	Objet	Décision Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
2026-34	Finances locales	Approbation du compte financier unique (CFU) 2025 du budget annexe des remontées mécaniques	Mr BAUDRAY ne prend pas part au vote. APPROUVE les comptes financiers uniques 2025 du budget annexe des remontées mécaniques : Fonctionnement Dépenses 2025 : 75406.25 € Recettes 2025 : 193718.60 € Résultat 2025 : 118312.35 € Résultat antérieur : + 3240.00 € Résultat global : +121552.35 € Investissement : Dépenses 2025: 0.00 € Recettes 2025: 0.00 € Résultat 2025 : 0.00 € Résultat antérieur : 0.00 € Résultat global : 0.00 € DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération
2026-35	Finances locales	Approbation du compte financier unique (CFU) 2025 du budget principal commune	Mr BAUDRAY ne prend pas part au vote. APPROUVE les comptes financiers uniques 2025 du budget annexe des remontées mécaniques : Fonctionnement Dépenses 2025 : 3684178.85 € Recettes 2025 : 3903356.53 € Résultat 2025 : + 219177.68 € Résultat antérieur : +1634429.26 € Résultat global : +1853606.94 € Investissement : Dépenses 2025: 1703141.81 € Recettes 2025: 294616.79 € Résultat 2025 : - 1408525.02 € Résultat antérieur : + 276404.44 € Résultat global : - 1132120.58 € DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

2026-36	Finances locales	Affectation du résultat 2025 du budget annexe des remontées mécaniques	DECIDE d'affecter le résultat cumulé 2025 de fonctionnement soit 121 552.35 € au compte 110 report à nouveau et d'inscrire les résultats 2025 au budget primitif 2026 des remontées mécaniques.
2026-37	Finances locales	Affectation du résultat 2025 du budget principal de la Commune	DECIDE d'affecter le résultat cumulé 2025 de fonctionnement soit 1 853 606.94 € comme suit : 1 132 120.58 € au compte 1068 et 721 486.36 € au compte 110 report à nouveau et d'inscrire les résultats 2025 au budget principal primitif 2026 de la Commune
2026-38	Finances locales	Vote des taux des taxes directes locales 2026	DECIDE de maintenir les taux des taxes directes locales 2025 pour 2026 FIXE des taux des taxes directes locales 2026 comme suit : <ul style="list-style-type: none"> • taxe d'habitation : 18,41 % • taxe foncière sur les propriétés bâties : 31,55 % • taxe foncière sur les propriétés non bâties : 96,85 % • Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 40% CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.
2026-39	Finances locales	Approbation du budget primitif 2026 des remontées mécaniques	APPROUVE le budget primitif 2026 du budget annexe Remontées Mécaniques s'élevant à 354984,35 € en recettes et dépenses de fonctionnement et à 0 € en recettes et dépenses d'investissement. PRECISE que le budget est voté par chapitre budgétaire à savoir : <p>Fonctionnement</p> <p>Dépenses : 354984.35 €</p> <p>Chapitre 011 : 106265.35 €</p> <p>Chapitre 67 : 55000.00 €</p> <p>Chapitre 68 : 193719.00 €</p> <p>Recettes : 354984.35 €</p> <p>Chapitre 002 : 121552.35 €</p> <p>Chapitre 75 : 233432.00 €</p> <p>Investissement</p> <p>Dépenses : 0.00 €</p> <p>Recettes : 0.00 €</p>
2026-40	Finances locales	Approbation du budget primitif 2026 de la commune	APPROUVE le budget primitif 2026 du budget principal de la Commune s'élevant à 4647991,36 € en recettes et dépenses de fonctionnement et à 4827186,58 € en recettes et dépenses d'investissement.

			<p>PRECISE que le budget est voté par chapitre budgétaire à savoir :</p> <p>Fonctionnement</p> <p>Dépenses : 4 647 991.36 €</p> <p>Chapitre 011 : 2 017 642.00 €</p> <p>Chapitre 012 : 695 880.00 €</p> <p>Chapitre 014 : 100 000.00 €</p> <p>Chapitre 023 : 701 422.00 €</p> <p>Chapitre 042 : 50 534.00 €</p> <p>Chapitre 65 : 1 013 713.00 €</p> <p>Chapitre 66 : 30 000.00 €</p> <p>Chapitre 67 : 1 000.36 €</p> <p>Chapitre 68 : 37 800.00 €</p> <p>Recettes : 4 647 991.36 €</p> <p>Chapitre 002 : 721 486.36 €</p> <p>Chapitre 013 : 9 300.00 €</p> <p>Chapitre 70 : 582 030.00 €</p> <p>Chapitre 731 : 1 885 000.00 €</p> <p>Chapitre 73 : 1 029 320.00 €</p> <p>Chapitre 74 : 340 855.00 €</p> <p>Chapitre 75 : 80 000.00 €</p> <p>Investissement</p> <p>Dépenses : 4 827 186.58 €</p> <p>Chapitre 001 : 1 132 120.58 €</p> <p>Chapitre 041 : 150 000.00 €</p> <p>Chapitre 10 : 1 000.00 €</p> <p>Chapitre 16 : 210 000.00 €</p> <p>Chapitre 20 : 170 474.00 €</p> <p>Chapitre 204 : 20 327.00 €</p> <p>Chapitre 21 : 2 193 075.00 €</p> <p>Chapitre 23 : 840 190.00 €</p> <p>Chapitre 27 : 110 000.00 €</p> <p>Recettes : 4 827 186.58 €</p> <p>Chapitre 021 : 701 422.00 €</p> <p>Chapitre 040 : 50 534.00 €</p> <p>Chapitre 041 : 150 000.00 €</p> <p>Chapitre 10 : 1 220 430.58 €</p> <p>Chapitre 13 : 402 800.00 €</p> <p>Chapitre 16 : 1 600 000.00 €</p> <p>Chapitre 024 : 702 000.00 €</p>
2026-41	Fonction publique	Recrutement d'agents contractuels saisonniers ou pour accroissement temporaire d'activités	<p>APPROUVE la liste des agents contractuels à recruter ci-dessous,</p> <p>FIXE les rémunérations en référence au grade de recrutement et compte tenu des fonctions occupées, de la qualification requise, de l'expérience de l'agent selon les grilles indiciaires des grades déterminés comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 adjoint technique du 06 juillet au 28 août 2026 ayant pour principale mission l'entretien des voies, le fleurissement, la mise en place technique des diverses manifestations, tous travaux d'entretien à temps complet 35 heures hebdomadaires - 1 agent d'accueil durant l'ouverture de l'église du 04 juillet au 28 août 2026 à temps non complet 21 heures hebdomadaires ayant pour principale

			<p>mission l'ouverture et le gardiennage de l'église pendant les heures d'ouverture de l'église.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 adjoint technique contractuel du 15 juin au 28 août 2026 ayant pour principale mission : aide à l'entretien du fleurissement et des espaces verts, entretien des voies et aide à la mise en place technique des diverses manifestations estivales, renfort karts, à temps complet 35 heures hebdomadaires - 4 adjoints techniques contractuels du 01 juillet au 31 août 2026 à temps complet 42 heures hebdomadaires ayant pour principale mission : accueil, information, distribution des karts au public pour l'activité communale « mountainkart », petits travaux d'entretien des karts - 3 adjoints techniques contractuels du 15 juin au 28 août 2026 à temps complet 35 heures hebdomadaires ayant pour principale mission : entretien et vérifications des pistes VTT. - 2 conducteurs de transport collectif : du 04 juillet au 28 août 2026 à temps complet 42 heures hebdomadaires - 2 agents d'accueil contractuel du 04 juillet au 28 août 2026 à temps complet, 35 heures hebdomadaires ayant pour principale mission : accueil, information, réservation, tenue de caisse pour l'activité tyrolienne à virages. <p>AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches administratives nécessaires aux recrutements et notamment l'appel à candidature, la signature des contrats et toutes pièces nécessaires</p> <p>DIT que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2026 de la Commune.</p>
2026-42	Finances locales	Subventions 2026 aux associations locales	<p>DÉCIDE, à l'unanimité et à 7 voix pour le Ski Club L'Etendard et pour Saisostso (Xavier SAMBUIS, membres du bureau du Ski L'Etendard et détenteur d'une procuration de POSTIC Camille, membres de Saisostso, ne pouvant pas prendre part au débat ni au vote), d'attribuer aux associations :</p> <p>Office de Tourisme : 450 000 € Les Petits Diables : 100 000 € Ski Club L'Etendard : 30 000 € Saisostso : 1 450 € Arvan Tennis Club : 1 800 € Défi de Maurienne : 5 000 € Trail de l'Etendard : 8 000 € St So Air Force : 7 000 € CAM RUGBY : 100 € Régul'Matous : 100 € Nautic Club Mauriennais : 200 €</p>

			<p>UAM : 400 €</p> <p>DIT que les crédits alloués pourront faire l'objet d'un contrôle de leur bonne exécution par la collectivité,</p> <p>DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2026,</p> <p>AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement de ces subventions.</p>
2026-43	Finances locales	<p>Approbation des conventions d'objectifs et de moyens avec l'office de tourisme, les Petits Diabes, le Ski Club l'Etendard, Arvan Tennis Club et ASPECTS</p>	<p>APPROUVE, à 7 voix pour le Ski Club l'Etendard et pour Saisostso (Xavier SAMBUIS, membres du bureau du Ski L'Etendard et détenteur d'une procuration de POSTIC Camille, membres de Saisostso, ne pouvant pas prendre part au débat ni au vote) et à l'unanimité pour les autres associations, les conventions d'objectifs et de moyens entre la Commune et l'association Office de Tourisme, entre la Commune et l'association Les Petits Diabes, entre la Commune et l'association Ski Club l'Etendard, entre la Commune et l'association Arvan Tennis Club et entre la Commune et l'association ASPECTS</p> <p>DIT que lesdites conventions seront annexées à la délibération</p> <p>AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions et tous les avenants le cas échéant durant la période d'exécution des conventions.</p>
2026-44	Finances locales	<p>Emprunt 2026 : détermination du montant de l'emprunt, du type d'emprunt (court ou long terme) et durée, autorisation de consulter des organismes bancaires et de signer les contrats de prêts.</p>	<p>Vu la présentation prévisionnelle des travaux de réaménagement de la Maison du Tourisme</p> <p>DECIDE de contracter un emprunt long terme de 1 100 000 €</p> <p>DECIDE de contracter un emprunt court terme de 500 000 €</p> <p>DIT que les montants des emprunts ont été inscrits au budget primitif 2026 de la commune</p> <p>AUTORISE Monsieur le Maire à consulter plusieurs organismes bancaires pour obtenir les meilleures offres de prêts, à fixer les durées des emprunts selon les meilleures offres et à signer les contrats et tous documents nécessaires à l'accomplissement de cette décision.</p>
2026-45	Institution et vie politique	<p>Détermination des frais de représentation du Maire</p>	<p>APPROUVE l'attribution de frais de représentation à Monsieur le Maire sous la forme d'une enveloppe maximale annuelle.</p> <p>FIXE l'enveloppe annuelle à 2000 € pour la période de la mandature 2026-2032.</p> <p>DIT que les frais de représentation seront remboursés à Monsieur le Maire dans la limite de cette enveloppe annuelle et de l'inscription des crédits.</p>

2026-46	Finances locales	Fixation du seuil des admissions en non-valeur – complément de la délibération n°2026-18 délégations du conseil municipal au Maire	FIXE le seuil des admissions en non-valeur à 200 € conformément au décret n° 2026-118 du 20 février 2026.
2026-47	Autres domaines de compétences	Projet de création d'un établissement public industriel et commercial (EPIC) Tourisme	APPROUVE le principe de l'évolution du mode de gestion de l'Office de tourisme de Saint Sorlin d'Arves, en passant du mode de gestion associatif à l'EPIC, MANDATE Monsieur le maire pour se rapprocher des instances de l'association Office de Tourisme pour expliquer la démarche de la commune et déterminer les conditions et modalités de mise en œuvre du projet.
2026-48	Finances locales	Régularisation des travaux réalisés pour le compte de la commune de Saint Sorlin d'Arves dans le cadre de la réhabilitation de l'école communale	PRECISE que le montant total des travaux réalisés par le SIVOM des Arves pour le compte de la commune de Saint Sorlin d'Arves s'élève à 44 569,61 € TTC ; APPROUVE la régularisation comptable des travaux réalisés par le SIVOM des Arves pour le compte de la commune de Saint Sorlin d'Arves pour un montant de 26433,41 € TTC ; AUTORISE l'inscription de cette somme aux budgets primitifs 2026 dans les comptes d'investissement de la Commune de Saint Sorlin d'Arves afin de permettre sa prise en charge comptable ; DIT que les travaux réalisés mais non encore réglés par le SIVOM des Arves à hauteur de 18 136,20 € TTC (objet de la convention entre le SIVOM des Arves et la Commune de Saint Sorlin d'Arves signée le 06 janvier 2026) sont inscrits aux budgets primitifs 2026 de la Commune de Saint Sorlin d'Arves AUTORISE Monsieur le Maire à procéder comptablement à la régularisation de ces travaux et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.